

## COMMERCE

# La crise débouche sur deux accords chez Carrefour

Un plan de départs volontaires et un plan de sauvegarde de l'emploi ont été signés hier.

**L**a grève du 31 mars des salariés de Carrefour a porté ses fruits : « Nous avons été écoutés à partir de ce moment-là, car il n'y avait aucun dialogue avec la direction du groupe » estime Franck Dutertre, délégué national CFDT de Carrefour Market qui souligne au passage que l'autre conséquence du mouvement « a été, enfin, de faire considérer Carrefour Market au même titre que les autres entités du groupe dans les négociations. »

**« C'est très simple : il n'y a rien dans ce PSE »**

Franck Dutertre, CFDT

Deux accords ont été signés hier, mais pas par tous les syndicats. D'abord un accord relatif au plan de sauvegarde de l'emploi, concernant les 2 100 salariés des ex-magasins Dia, rachetés par Carrefour en 2014. Il consiste au « reclassement, principalement en interne, du plus grand nombre de salariés » selon les termes de la direction. Chaque salarié « se verra proposer trois offres valables d'emploi, dont au moins deux au sein du Groupe Carrefour, le plus proche possible de leur domicile », détaille le communiqué. Signé par FO, la CFTC et la CGC, cet accord n'a pas été signé par la CFDT qui l'estime insuffisant pour les ex-Dia : « C'est très



La grève du 31 mars a contraint la direction de Carrefour au dialogue, selon le délégué national CFDT Franck Dutertre.

simple, il n'y a rien dans ce PSE » condamne Franck Dutertre.

En revanche, la CFDT a signé l'accord sur le plan de départs volontaires, tout comme FO, la CFE-CGC et la CFTC. Ce plan de départs volontaires s'adresse aux salariés des sièges du groupe Carrefour, touchés par la suppression de 2 400 postes : « Les salariés concernés sont, pour 99 %, des cadres, précise Franck Dutertre, on n'a aucune raison de se réjouir d'un plan de départs volontaires, mais la direction propose des mesures que nous considérons comme acceptables, en tout cas plus acceptables que le PSE. »

Ce second accord prévoit un accompagnement des salariés qui souhaiteraient « réaliser un projet personnel

(...) sous la forme d'un emploi salarié ou de la création d'une entreprise », ainsi que des départs anticipés à la retraite. Il prévoit des « mesures financières d'accompagnement » supérieures à « celles prévues dans les conventions collectives et les accords d'entreprise », met en avant le groupe.

Néanmoins les discussions ne sont pas closes, précise le syndicaliste : « Aucun accord n'est signé à ce jour concernant les conditions de conversion de magasins en franchises ». Conversions que rejettent les syndicats, notamment parce que les salariés perdent de fait les acquis qui sont les leurs dans le groupe Carrefour, en revenant à la seule convention collective. ■ GRÉGORIE FAUCOQUEZ